



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

CCAS

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 26 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de janvier à neuf heures trente.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny sur Marne, légalement convoqué le 19 janvier 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents :

Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ, Vice-Présidente du CCAS
Madame Geneviève CARPE
Madame Mylène BENOLIEL
Madame Sophie AMAR
Madame Josiane ALIX
Madame Marie-Hélène FORHAN
Madame Asma ASHRAF
Madame Nicole LEANDRI
Monsieur Jean-Pierre MEUNIER

Excusé(s) :

Madame Sabrina ABCHICHE
Monsieur Gheorghe NUNU

Absent(e)s :

Monsieur Mamadou SY

Convoqué le 19 janvier 2023

P.V DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JANVIER 2023

Ouverture de la séance à 9h30. Emargement réalisé. Le Quorum est atteint (10 présents / 2 excusés / 1 absent)

Chacun des points inscrits à l'ordre du jour fait l'objet d'une lecture par Monsieur Laurent JEANNE et d'une proposition de vote pour ceux nécessitant la signature d'une délibération.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 24 novembre 2022 est **approuvé à l'unanimité**.

En ouverture de séance, Monsieur JEANNE souhaite la bienvenue à Madame BENOLIEL, nouvellement nommée par délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2022, administratrice au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

- **Point n°1 : Rapport d'orientation budgétaire 2023 du CCAS.**

Monsieur JEANNE rappelle le contexte dans lequel a été préparé le ROB 2023 avec une année compliquée pour l'ensemble des budgets à gérer et qu'un effort important a été porté pour que le CCAS puisse être garant de son budget pour le maintien de l'ensemble des missions qu'il a à réaliser, notamment en prenant en compte l'augmentation du point d'indice et la hausse des fluides.

Monsieur MONTEIL invité à prendre la parole souligne qu'il s'agit là de la première étape budgétaire et que la ligne conductrice du travail menée sur ce ROB est en lien directe avec la prise en compte des éléments cités par Monsieur le Maire. Il rappelle les termes du rapport et souligne que les recettes sont liées aux activités propres du CCAS dont il est important de développer nos taux d'activité et d'occupation pour une augmentation des recettes à venir.

Madame BIBARD indique que les objectifs 2023 sont issus de la feuille de route municipale, déclinés en 8 axes et que pour un certain nombre d'entre eux, l'impact budgétaire sera important :

- Axe dynamique sur **l'inclusion handicap** avec notamment l'organisation du 2^{ème} forum intercommunal sur le handicap ;
- Poursuite de l'adaptation et renouvellement des grandes **initiatives solidaires** avec des formules qui se stabilisent grâce au partenariat avec les associations et les structures de la Ville ; A noter l'installation du Comité d'Usagers Séniors du CCAS à la mi-janvier ;
- Faciliter **l'accès au droits et démarches** avec une réflexion pour l'ensemble des règlements intérieurs pour encore mieux répondre aux besoins ;
- Le champ de la **vulnérabilité** pour lequel un temps de bilan pourra être réalisé grâce à la nouvelle coopération avec la société DUPONT restauration et la Poste pour le renforcement de la veille sociale ;

- **L'autonomie et la dépendance** avec des rencontres avec des partenaires pour permettre la continuité de l'accès aux bénéficiaires du service d'aides à domicile. Travaux entre EHPAD/Pôle Résidences autonomie et Pôle aides à domicile sur les enjeux des taux d'activité et d'occupation pour contribuer à tendre vers un meilleur équilibre budgétaire ;
- Objectif d'**efficience**, travailler à une meilleure appréciation de dépenses de structures (négociation des marchés, recherche de financement (ARS, CNSA ...), meilleure structuration/mutualisation) ;
- Axe **RH** pour la maîtrise de la masse salariale et axe de **qualité de vie au travail** avec le tout prochain comité de pilotage qui permettra de mettre en place les préconisations et pistes d'amélioration attendues par les équipes.

Monsieur JEANNE précise la mission du poste de contrôle de gestion créé par la collectivité afin notamment d'augmenter les recettes de la Ville. De belles avancées ont déjà eus lieu grâce à ce poste qui permet de travailler sur le programme d'investissement. A titre d'exemple, la passerelle sous le pont de Champigny a pu être réalisée avec un financement à 80 % de partenaires extérieurs.

Monsieur MEUNIER demande si le CCAS a engagé des recherches pour trouver un domiciliataire qui permettrait de décharger le CCAS et pour quel public ?

Madame BIBARD indique qu'il n'y pas encore de projet précis sur le sujet mais qu'effectivement c'est une activité importante du CCAS avec près de 800 personnes concernées et, suite à la réunion sur le schéma départemental de la domiciliation il a été souligné le travail important et l'investissement en charge de personnel qu'il représente. Le secours populaire, la Croix Rouge ou d'autres associations peuvent être de futurs interlocuteurs pour l'orientation des demandeurs de domiciliation. Sous la tutelle des services de l'Etat et pour une meilleure couverture de la mission de domiciliation, il faudra identifier les possibilités de chacune des associations et quels sont les usagers qui pourront y être orientés. Madame BIBARD confirme qu'il s'agit à ce jour de prospecter.

Madame PIGNOT répond à l'interrogation quant aux demandes des gens du voyage et personnes sans domicile fixe, formulée par Madame FORHAN, que des pistes de travail avec les associations du département de Seine-Saint-Denis sont en cours et un projet plus précis sera étendu pour le Val de Marne courant 2023. Cependant, à titre d'exemple l'Association JOLY arrive à saturation quant à cette mission de domiciliation et instaure dorénavant une liste d'attente, cela est en lien avec la difficulté de recruter des travailleurs sociaux pour ce public marginalisé / précarisé.

Mme ALIX interroge le CA quant à la possibilité de faire bénéficier les personnes adhérentes au forum du temps libre d'une aide financière pour permettre à ceux d'entre eux en manque de moyens de participer à un voyage organisé.

Monsieur JEANNE apporte les éclaircissements suivants : beaucoup de difficulté cette année pour les budgets puisque l'ensemble des coûts complémentaires qui n'étaient pas anticipables représente 6 Millions d'euros de charge en plus, ce qui ne s'est jamais vu par le passé. Il remercie tous les services pour le travail mené afin de permettre la continuité optimale du service public voir sa consolidation car rien n'a été supprimé contrairement à d'autres communes qui ont fermé leur piscine, annulé leurs initiatives ...

Monsieur Jeanne précise que lorsque l'on n'a pas les budgets nécessaires, il faut trouver des économies et des financements par le biais de réorganisation internes des services, de révision des marchés... un travail qui a permis de ne supprimer aucun service et maintenir les investissements depuis 2 ans. La municipalité aimerait bien aller plus loin, faire beaucoup plus de choses mais des choix sont à faire. Il ajoute que comme pour l'intergénérationnel, il y a à étudier ce qui peut se faire sans coût supplémentaire. Monsieur JEANNE souligne qu'arriver à garantir ce que l'on a est déjà une réussite.

Madame BIBARD répond à Monsieur MEUNIER :

- **sur la recherche de nouveaux opérateurs pour le pôle d'aide à domicile (PAAD)**, en rappelant les problèmes RH structurels auxquels il faut faire face depuis que la crise de la COVID a accentué fortement la crise de vocation. L'enjeu, face à l'absentéisme et manque de personnel est de répondre aux nouvelles demandes, aux urgences (sortie d'hôpital) et à la veille sociale. Le CCAS est en train de rencontrer des prestataires déjà implantés sur Champigny, qui connaissent les besoins et qui ont les moyens d'intervention de proximité nécessaires. Une convention de service sera prochainement proposée au CA dès que les négociations auront été finalisées avec le prestataire retenu.
- **Sur la baisse du forfait autonomie**, en indiquant que cette baisse n'est pas inquiétante et est liée au dynamisme des activités qui au cours de l'année passée n'a pu pleinement être mis en œuvre à nouveau du fait des départs successifs de l'animatrice et de la responsable des Résidences autonomie notamment. L'objectif est de valoriser le plus possible toutes les activités y compris de veille sociale auprès des services du Département et s'organiser grâce aux recrutements de Madame LOEB, future responsable de Résidences autonomie, d'un(e) chargé(e) d'initiatives seniors et d'un(e) référent(e) des relations à l'utilisateur.
- **Sur le changement de bail des locaux de la résidence Soleil, l'impact pour les résidents et le lien avec la résidence Talamoni** en soulignant que cela a déjà une année que la nouvelle organisation a été mise en place et que l'ensemble de l'équipe administrative a été installé à la résidence Talamoni. Le rôle du futur référent des relations à l'utilisateur sera notamment de préserver le lien entre tous les résidents car le problème n'est pas de garder une structure de proximité mais plutôt d'assurer une veille sociale et de connaître les résidents pour rompre l'isolement par le « Aller voir et Aller vers ».

C'est dans cet esprit également que la restauration sur la résidence Talamoni est également ouverte aux campinois seniors sur inscription (quelques personnes y viennent déjà régulièrement) et que pour améliorer l'accueil et l'attractivité, le CCAS a entrepris d'aménager et de rénover le lieu de prise de repas et de la salle commune avec l'achat de nouveaux mobiliers.

- Sur les **solutions informatiques** envisagées pour permettre les démarches en ligne. Monsieur MONTEIL précise que le prestataire du CCAS présentera une évolution du logiciel afin d'étudier de futures fonctionnalités qui pourront être mises en place en fonction des besoins des publics du CCAS, telles que :
 - Prie de RDV en ligne,
 - Demande d'aide en ligne,
 - Inscriptions initiatives
 - Compte domiciliation personnel.

Madame BIBARD ajoute que cette démarche entre dans le cadre du projet GRU (gestion de la relation à l'utilisateur) qui tend vers la simplification administrative tout en garantissant l'accessibilité sans créer de nouvelle fracture numérique car dans le champ de la solidarité, le maintien de la rencontre physique avec l'utilisateur est très important pour assurer un accompagnement nécessaire aux situations souvent complexes.

Monsieur JEANNE confirme qu'il s'agit d'un enjeu important mais qui doit viser l'efficacité et la qualité du service public dès lors que la dématérialisation y répond.

Monsieur Laurent JEANNE propose la prise d'acte du ROB présenté et recueille l'approbation du CA.

Acté à l'unanimité

- **Point n°2 : Organisation des repas festifs du printemps pour les séniors.**

Cette délibération a pour vocation de permettre l'organisation et le financement de l'initiative à destination des séniors campinois pour le printemps 2023, qui auront le choix entre la remise d'un colis gourmands ou la participation au banquet des séniors.

Madame MUSSOTTE GUEDJ rappelle les termes du rapport et précise que le budget de cette initiative, représentant au total 89 000 €, a été revu à la baisse cette année pour les raisons budgétaires évoquées plus haut.

Monsieur Laurent JEANNE soumet cette délibération aux votes. Après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est par 10 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°3 : Pour information – Nouveau dispositif d'évaluation des établissements sociaux et médico-sociaux.**

Madame BIBARD invitée à prendre la parole rappelle les termes du rapport en précisant que bien que le Pôle Résidences autonomie, le pôle aides à domicile et l'EHPAD ont déjà été soumis à ce dispositif d'évaluation externe en 2016, ce référentiel a été révisé par la loi de 2019 et qu'il s'agit donc d'un processus d'évaluation et de démarche qualité continue avec des critères obligatoires et/ou facultatifs pour être en capacité de répondre à des normes et à la réglementation en vigueur. A noter que la loi (PLFSS 2021) prévoit une transparence vis-à-vis de la publicité des cotations de qualité de ces 3 établissements.

Madame BIBARD précise que cette évaluation sera cette année réalisée par un prestataire agréé par la HAS et que le calendrier de ces évaluations n'a pas encore été notifié par l'ARS et le Département et que le CCAS est dans l'attente d'un prochain courrier qui sera suivi par une prise de contact auprès de 3 prestataires possibles.

Madame AMAR demande si les membres du CA seront informés sur les conséquences dans l'éventualité où le rapport soulevait des problématiques. Madame BIBARD indique que l'EHPAD a déjà eu une inspection dont les suites se font sous formes d'injonction ou de recommandations ou préconisations.

Madame FORHAN souhaite se voir préciser la manière dont les 18 critères seront traités et Madame LOEB lui indique que l'ensemble de questions seront soumis à 3 points d'entrée pour que la parole de chaque acteur concerné soit prise en compte, à savoir : La famille, le résident et le professionnel de santé. Madame BIBARD indique qu'à partir du moment où le CCAS aura reçu la notification de l'ARS et du Département, elle sera en mesure d'être plus précise quant aux attendus de cette évaluation externe.

Monsieur JEANNE confirme qu'il s'agit de structures qui fonctionnent bien et que ce dispositif est accueilli de façon sereine d'autant qu'il s'inscrit dans un process logique de qualité.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil d'administration close et celle-ci est levée à 11h10.

Le Maire,
Président du Centre Communal d'Action Sociale

Laurent JEANNE

